

**METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE :
TRAVAIL EN GROUPES**

Les leviers :

- Motivation et dynamisme du trinôme professeur documentaliste, chef d'établissement, gestionnaire
- Conseil pédagogique
- B2I, Portfolio académique...
- Renouvellement de l'équipe pédagogique
- Existence ou absence d'un projet d'établissement (dont la politique documentaire serait un axe ou non)
- Suppression des crédits pédagogiques par discipline
- Présence d'un logiciel documentaire accessible dans d'autres lieux que le CDI (BCDI Web...)
- ENT
- Stages d'établissements

Les freins :

- Pratiques pédagogiques « individuelles »
- Equipement et maintenance informatiques
- Temps de concertation

- Manque de moyens financiers et humains

Comment les contourner ?

S'appuyer sur des groupes déjà existants (conseil pédagogique, commission permanente...) et développer les échanges à distance.

Les grandes étapes du projet :

- 1) Sensibilisation et information de la communauté éducative
 - + Etat des lieux des pratiques et des projets en cours, des besoins et des ressources
(dès le début de l'année 0 ?)
- 2) Constitution d'un groupe de pilotage
 - + Analyse de l'existant et diagnostic des besoins
- 3) Etablir des priorités : acquisition et mise à disposition, formation... (3^{ème} trimestre année 0 ?)
- 4) Formalisation écrite (3^{ème} trimestre année 0 ?)
- 5) Communication du projet et retours (fin année 0 ? début année 1 ?)
- 6) Mise en œuvre du projet (année 1)
- ...
- 7) Evaluation à partir d'outils d'évaluation élaborés dès le début (fin année 1)

Remarques : - Une formation collective de l'équipe pédagogique peut être envisagée
- Le budget s'élabore dès octobre et est voté en janvier